

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240205-2024FEVDEL16-I

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 janvier 2024 Séance du Conseil Municipal : 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DE** 

Présents: Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 12)- Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD (à partir de la délibération 13) - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Odile PINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD

Pierrick THOMAS donne pouvoir à Steven BARTHELEMY

Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOIZEAU

Lilian BOSSARD

Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD jusqu'à la délibération 12 Aurélie PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice: 33

32 à la délibération 12

Nombre de conseillers présents :

25 à la délibération 12

27 à partir de la délibération 13

Nombre de conseillers votants :

32

31 à la délibération 12

Secrétaire de séance : Jean-Marie RAUTUREAU

## 16- PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS MÉNAGERS – ANNÉE 2022

Conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination de déchets ménagers a été établi pour l'année 2022 par la Communauté de communes du Pays des Herbiers compétente en la matière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Le maire est appelé à présenter ce rapport au Conseil municipal.

Il est indiqué que ce rapport et l'avis du Conseil municipal seront mis à la disposition du public à la mairie dans les conditions visées à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le public est avisé par voie d'affichage apposée en mairie au moins un mois.

ID: 085-218501096-20240205-2024FEVDEL16-DE

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination de déchets ménagers pour l'année 2022 présenté aux membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 18 janvier 2024 et aux membres de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux 23 janvier 2024,

Vu le rapport de Jean-Marie GRIMAUD,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination de déchets ménagers établi par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers pour l'année 2022.

Jean-Marie RAUTUREAU Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le : Publié électroniquement le : 0 8 FEV. 2024

0 8 FEV. 2024

Pour copie conforme, Christophe HOGARD Maire

2